

COMMUNE D'YÈVRES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 11 août 2020

L'an deux mil vingt, le 11 août, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Yèvres, se sont réunis à la Salle récréative.

Le procès-verbal de la précédente séance, en date du 10 juillet, est approuvé à l'unanimité.

Proposition d'achat des parcelles YO 115, YO 128 et une partie de la parcelle YO 241a (annule et remplace la délibération n°56-2019).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SCI ROBOCA a fait parvenir une nouvelle proposition écrite d'achat du terrain communal en vente, sis à La Croix Verte.

La SCI ROBOCA propose d'acquérir les parcelles au prix de 5,75 € TTC/m², le tout pour une contenance de 6 606,00 m².

Le montant d'achat proposé s'élève donc à environ 37 984,50 €.

La SCI ROBOCA s'engage à prendre en charge les frais de bornage des parcelles et de la construction de la clôture qui délimitera le terrain ainsi constitué.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition d'achat du terrain pour le montant défini et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Validation de la prestation de l'intervenant musical pour l'année 2020/2021.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que M. Préault, professeur de musique de la CDC intervenait dans les écoles du Perche-Gouet dans le cadre de la sensibilisation au monde musical. Ces interventions existaient déjà du temps de la CDC du Perche-Gouet. Elles ont continué depuis janvier 2017, date de la création de la CDC du Grand Châteaudun.

A partir du 1er janvier 2020, la compétence scolaire du secteur Perche-Gouet a été transférée aux Communes qui ont désormais la gestion de leurs écoles. Malgré cela, M. Préault est intervenu sur l'année scolaire 2019/2020 à l'école d'Yèvres.

À la suite du transfert de la compétence scolaire, les interventions de M. Préault devront faire l'objet d'une facturation aux Communes concernées.

Pour cela, la CDC devra prendre une délibération en septembre 2020 afin de valider cette mise à disposition de M. Préault via une convention CDC/Commune, rétroactive, soit au 1er septembre 2020, soit au 1er janvier 2020.

La Commune d'Yèvres, pour des raisons d'équité entre les Communes utilisatrices, et parce que cette facturation n'est pas prévue au budget de la CDC, défendra l'idée de commencer la facturation à partir de la prochaine année scolaire, soit à compter du 1^{er} septembre 2020.

Il est envisagé à ce jour un tarif horaire de M. Préault à hauteur de 47,00 €. Ce tarif a été évoqué par M. Grare, Conseiller communautaire, Membre du bureau chargé de l'école de musique intercommunale.

Monsieur le Maire propose donc, en corrélation avec le tarif proposé de la CDC de prendre en charge les modalités suivantes :

4 classes x 16 séances d'une heure + 1 représentation par classe (4x1h) = 68h ; Soit 68h x 47€ = 3 196,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le règlement de la prestation pour un montant de 47,00 € l'heure pour l'année scolaire 2020/2021.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les commissions de la Communauté de communes ont été réduites à 4 depuis l'élection du nouveau président, alors qu'avant il existait 14 commissions différentes.

Monsieur le Maire rappelle et informe que les conseillers municipaux qui le désireront pourront s'inscrire à une ou plusieurs des 4 commissions qui sont les suivantes :

- Commission développements :

Ayant notamment pour mission de traiter du développement économique, du commerce et de l'artisanat, de l'agriculture, du développement et de la promotion touristique ;

- Commission territoire et ruralité :

Ayant notamment pour mission de traiter de l'aménagement numérique, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'habitat, des transports et des mobilités, de l'action foncière, de l'accueil des gens du voyage, de l'eau, de l'assainissement des eaux usées, de la collecte et du traitement des déchets, de l'énergie ;

- Commission population :

Ayant notamment pour mission de traiter de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, des équipements culturels, des animations culturelles, des équipements sportifs, de l'action sociale, des aînés, de la santé : pour les 41 000 habitants de notre intercommunalité

- Commission moyens et ressources :

Ayant notamment pour mission de traiter des finances (budgets, fiscalité), des ressources humaines, des moyens généraux et de la logistique, de l'administration générale.

Monsieur le Maire indique que tous les sujets ne seront pas forcément abordés à toutes les commissions, que les réunions des commissions se situeront dans les nouveaux bâtiments de la Communauté de communes du Grand Châteaudun, boulevard Kellermann à partir de début 2021 et que les Conseillers municipaux sont invités à exprimer leur choix au plus tard le 27 août 2020, lors du prochain Conseil municipal.

Monsieur SIMON informe le Conseil Municipal qu'il souhaite siéger à la commission Finances, soit la Commission Moyens et Ressources.

Monsieur le Maire prend note de sa décision.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- Monsieur DOUSSET a fait parvenir une lettre aux membres du Conseil Municipal pour les remercier d'avoir demandé à Madame la Préfète de le nommer Maire Honoraire.
- La Commune a reçu une carte de remerciements de camping-caristes qui étaient satisfaits de la qualité de l'accueil de l'aire de repos.
- L'US Yèvres section cyclo a annulé la randonnée qui devait se dérouler le 26 septembre prochain à cause des mesures sanitaires actuelles de COVID-19. En revanche, la section cyclo maintient la randonnée vintage du 12 septembre qui est sur réservation et qui sera organisée de façon à maintenir les gestes barrières.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer la Page Facebook de la Commune d'Yèvres puisqu'il explique que l'application PanneauPocket fonctionne de mieux en mieux, est de plus en plus téléchargé et accueille de nouvelles fonctionnalités. D'autre part, le site web d'Yèvres va être refait en 2021.

Monsieur le Maire ajoute que cela évitera que des personnes qui n'habitent pas la Commune, pour la plupart, écrivent des commentaires désagréables sur le compte de la Commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de supprimer la Page Facebook de la Commune, dès ce jour.

Monsieur MALHERBE informe le Conseil Municipal que :

- La remise en état du logement MIOT est terminée ; l'entreprise Benjamin PECRIAUX ayant effectué un travail de très bonne qualité.
- La porte supplémentaire du Périscolaire (afin d'agrandir les locaux) va être installée jeudi 13 août 2020 par la Société Modulobase de Châtillon en dunois.
- Des jeux aux sols demandés par les enseignants dans les cours d'école vont être réalisés dans les toutes prochaines semaines.

Monsieur le Maire ajoute que les travaux de voirie effectués par l'entreprise PIGEON vont commencer en septembre.

Monsieur DUMAND demande si l'ancien matériel de broyage est parti chez son nouveau propriétaire.

Monsieur le Maire indique que l'agriculteur yévrois, qui l'a acheté, vient cette semaine le chercher pour laisser place au nouveau qui est en attente à l'établissement DELAVALLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 00.